

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : BATIMENTS MUNICIPAUX - Entretien ascenseurs - Dossier de Consultation des entreprises

Mme DARMENDRAIL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ville de Bayonne dispose dans ses bâtiments de 29 ascenseurs ou monte charges répartis sur 14 sites.

Le décret du 9 septembre 2004 sur la sécurité des ascenseurs rend obligatoire une mise en conformité des contrats d'entretien en cours avant le 30 septembre 2005.

Les arrêtés du 18 novembre 2004 détaillent les contrôles, l'entretien et les travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs.

Vu le montant de ces prestations, le nouveau code des marchés publics nous enjoint de passer un marché.

Nous vous proposons donc de lancer un appel d'offres qui concernera la maintenance en garantie totale mais aussi la mise aux normes de sécurité de notre parc d'ascenseurs et de monte charges.

Le montant du marché est estimé à 390 000 Euros HT sur 3 ans.

Je vous demande d'approuver le dossier d'appel d'offres et d'autoriser M. le Député Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et éventuellement le marché négocié après appel d'offres infructueux et de lancer la procédure correspondante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.